



MISE EN PLACE DU PPCR

NOUVEAU COUP D'ÉPÉE DANS LE DOS POUR LES PERSONNELS

Comme évoqué tard hier soir, **FO Pénitentiaire** vous informe qu'après informations par la Direction de l'Administration Pénitentiaire, les arrêtés de titularisation produits depuis la 194^{ème} promotion de surveillants vont être annulés et réécrits.

En effet, une modification de l'article 11 du décret n°2006-441 du 14 avril 2006 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire est intervenue à la suite de la mise en place du PPCR au 1^{er} Janvier 2019 (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui a permis au gouvernement d'allonger la carrière des personnels pénitentiaires.

PPCR dont la mise en place a toujours été combattue par FORCE OUVRIÈRE.

FO Pénitentiaire rappelle qu'il a voté **CONTRE** ces textes lors du Comité Technique Ministériel du 10 Avril 2017 quand l'UFAP-Unsa Justice, encore majoritaire à l'époque, a préféré ne pas faire obstacle à ce projet.

La DAP enfonce à nouveau le clou aujourd'hui, notamment pour nos jeunes collègues qui vont devoir subir l'allongement d'une année supplémentaire l'échelon 1 du grade de surveillant ! Ceci afin de prendre en compte le rallongement à 2 ans du 1^{er} échelon prévu dans les textes votés.

POUR FO PÉNITENTIAIRE, C'EST PUREMENT SCANDALEUX !

Cette mesquinerie aura pour effet d'annuler la reprise d'ancienneté de l'année de stagiairisation et de retarder davantage l'accès au 2^{ème} échelon.

Les collègues concernés sont ceux qui ont été titularisés depuis le 1^{er} Janvier 2019 et donc à partir de la 194^{ème} promotion de surveillants.

Tout ceci n'est pas sans rappeler l'arrêt de la reprise d'ancienneté des anciens militaires qui n'est plus possible depuis 2013 suite à la signature d'un protocole par l'ancien syndicat majoritaire ! **Ceux-là même qui viennent nous expliquer que la catégorie B pour les surveillants est signe de régression sociale ! À signer sans lire et sans comprendre voilà où la profession en est réduite !**

Plus grave encore, **FO Pénitentiaire** a interpellé l'Administration Pénitentiaire qui minimise les conséquences de cette mesure. Celle-ci va entraîner un nouveau calcul de la carrière des collègues qui ont eu des reprises d'ancienneté et donc des remboursements de salaire indu !

FO Pénitentiaire va saisir le ministre de la Justice et tout mettre en œuvre pour corriger cette injustice qui met encore un peu plus à mal l'attractivité de notre profession déjà en grande souffrance !

**EN ATTENDANT, MERCI LE PPCR MAIS SURTOUT MERCI
À L'UFAP UNSA JUSTICE ET À LA CFDT QUI L'ONT
DÉFENDU ET VENDU AUPRÈS DES PERSONNELS !**

FO Pénitentiaire – le 30 Août 2019

